

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
 Service des Impôts des Particuliers
 Service des Impôts des Professionnels
 331, rue Parmentier
 62256 HENIN-BEAUMONT CEDEX
 Tel : 03-21-13-78-00
sip-sie.henin-beaumont@dgfip.finances.gouv.fr
 réception lundi et mardi la journée
 et du mercredi au vendredi le matin

**ABATTEMENT DE TAXES FONCIÈRES RELATIF AUX
 PROPRIÉTÉS BATIES SITUÉES DANS LE PÉRIMÈTRE D'UN
 PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)**
 ART. 1388 quinquies B du CGI

1 SITUATION DE LA PROPRIÉTÉ

| | |
|---|---|
| Département : Commune : Numéro de voirie : Rue ou lieu-dit : | Réservé à l'Administration |
|---|---|

2 DESIGNATION DU REDEVABLE DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES

| | |
|---|---|
| Nom et prénom ou dénomination sociale (en majuscules) : Adresse : Ville : Pays : <small>(code postal)</small> Nature du droit exercé : | Réservé à l'Administration |
|---|---|

3 RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR LE(S) LOGEMENT(S) (1)

Article 1388 quinquies B du Code général des impôts.
 Propriétés bâties situées dans le périmètre d'un projet d'intérêt général (PIG)

Sur délibération de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties situées dans le périmètre d'un projet d'intérêt général, au sens de l'article L. 102-1 du code de l'urbanisme, justifié par la pollution de l'environnement, peut faire l'objet d'un abattement de 50 %.

Pour bénéficier de l'abattement prévu au premier alinéa du présent article, le propriétaire doit adresser aux services des impôts du lieu de situation des biens, avant le 1er janvier de chaque année, une déclaration conforme au modèle établi par l'administration et comportant tous les éléments d'identification des biens (1).

Datez et signez : Les indications consignées sur la présente déclaration sont certifiées exactes par le soussigné.

A, le
 Signature :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du Centre des Impôts foncier.

